

L'ENQUETE :

Sur le bien-fondé de la plainte de l'Union des Tailleurs de pierre, et sur la possibilité et l'opportunité d'accorder leur demande j'ai consulté :

Le Rév. P. Charbonneau, C. S. V., curé de la paroisse Saint-Viateur d'Outremont ;

M. l'abbé M.-H. Lecours, curé de la paroisse Saint-François-d'Assise de la Longue-Pointe ;

M. Alfred Martineau, entrepreneur, de la Compagnie O. Martineau & Fils, 1062, rue Saint-Denis ;

M. René Lessard, entrepreneur, 205, rue Saint-Jacques ;

M. E. Mennier, entrepreneur, 1045, rue Dorion ;

M. R.-L. Werry, secrétaire de la Bourse des Entrepreneurs (Builders' Exchange) 263, rue Saint-Jacques ;

M. E.-A. Doucet, architecte, 360, rue Sainte-Catherine Est.

Voici la substance de leurs déclarations :

Il est certain d'une part, que beaucoup de tailleurs de pierre sont actuellement sans travail ; et d'autre part, que la pierre qui entre dans la construction des édifices religieux et scolaires vient généralement de l'étranger, et arrive à Montréal toute prête à poser ; mais ce dernier fait n'est pourtant pas la seule cause, ni même la cause principale du chômage partiel des tailleurs de pierre.

Car en effet :

1o La pratique d'importer à Montréal la pierre taillée est aussi répandue chez les entrepreneurs d'autres édifices, que